



## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

### Délibération du Conseil Municipal

N°2025-035

### ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Séance du : 13 juin 2025  
Date de convocation : 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Présents ou représentés : 9  
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,  
FERRIER Stéphane, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony,  
Pouvoir de : Sylvie MATHON à Philippe SIONNET, Nathalie FERRIER à Alain FAUST  
Absent : -  
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

#### OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le comptable public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles relatifs à la gestion des comptes publics,

Vu le Code des juridictions financières,

Considérant que certaines créances inscrites au budget communal, après plusieurs tentatives de recouvrement restées infructueuses, se sont avérées irrécouvrables,

Considérant l'impossibilité manifeste de recouvrer ces sommes,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables dont la liste figure en annexe, pour un montant total de 1 724,77 €
- De demander au comptable public de procéder à leur radiation définitive des comptes de la commune.

- D'insérer les crédits au chapitre 65, article 6541,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- D'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables dont la liste figure en annexe, pour un montant total de 1 724,77 €
- De demander au comptable public de procéder à leur radiation définitive des comptes de la commune.
- D'insérer les crédits au chapitre 65, article 6541,

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire**  
**Jean-Pierre PIC**

**Le secrétaire de séance**  
**Philippe SIONNET**

